



A chaque projet immobilier, son histoire !

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLE AU 16/08/2023 **MONTANTS TTC (TVA incluse au taux de 20 %)**

- **TRANSACTION** : Vente de maisons, appartements, immeubles, terrains...
Mandat exclusif : **2 000 € TTC + 3,5 % TTC du prix de vente**
Mandat simple ou semi-exclusif : **2 000 € TTC + 5 % TTC du prix de vente**
Les honoraires sont à la charge du vendeur

- **AVIS DE VALEUR** :
150 € TTC
Offert si suivi d'une vente par l'agence

- **GESTION LOCATIVE**:
Honoraires bailleur de **8,4% TTC pour la gestion d'un seul lot**
Honoraires bailleur de **7,5% TTC pour la gestion de deux à quatre lots**
Honoraires bailleur de **6,6% TTC pour la gestion de cinq lots et plus**

- **LOCATIONS**:
 - Locaux d'habitation nus ou meublés selon dispositions de la Loi ALUR :
A la charge du bailleur :
Entremise et négociation : 50 € TTC - Offert pour les lots en portefeuille gestion.
A la charge du bailleur et du locataire :
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ TTC / m² de surface habitable
Etat des lieux : 3€ TTC / m² de surface habitable

 - Locaux à usage de stationnement, garage:
1 mois de loyer

 - Locaux de droit commun, commerciaux, professionnels :
15 % TTC du loyer annuel à la charge du locataire et du bailleur